

Impacts régionaux du budget provincial 2004



2004

Commentaire global :

Le budget 2004 poursuit le désengagement de l'État envers l'aide aux entreprises, commencé lors du budget de 2003. Il y a peu de nouvelles mesures pour le soutien au développement des entreprises et pas de mesures spécifiques pour la ZONE Québec Chaudière-Appalaches.

A - Mesures fiscales

Impacts positifs :

- ▶ Maintien du crédit d'impôt à la R-D qui sera dorénavant à l'abri de tout nouveau resserrement.
- ▶ L'exemption de la taxe sur le capital pour les PME passe de 600 000 \$ à 1 million \$.
- ▶ Bonification de l'aide fiscale des Centres de développement des biotechnologies (dont celui du Complexe Technologique du CEGEP Lévis-Lauzon).
- ▶ Reconnaissance de l'Optech (Centre de photonique de Québec inc.) comme centre de recherche admissible aux crédits d'impôt remboursables (de 35 % à 80 %) pour les contribuables qui y font faire leur R-D.
- ▶ Accès des émissions de variétés et magazines télévisés aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle. Cette mesure pourrait contribuer au développement de l'industrie dans la ZONE.
- ▶ Un amortissement plus rapide, passant de 7 à 5 ans, pour les ordinateurs, les technologies Internet et le matériel d'infrastructure pour les réseaux de données.

Impacts négatifs :

- ▶ Abolition du congé fiscal de 5 ans pour les nouvelles sociétés.

B- Programmes et organismes d'aide au développement économique

Impacts positifs :

- ▶ Création du Fonds d'intervention économique régionale (FIER) :

Un fonds de 300 millions \$ sera disponible pour le démarrage et le développement d'entreprises en région et pourra également appuyer des initiatives régionales. Son financement proviendra du public (MDÉRR - 200 millions \$) et du privé, soit le *Fonds de solidarité des travailleurs du Québec* (50 millions \$), *Fondaction* (25 millions \$) et le *Mouvement Desjardins* (25 millions \$).

- ▶ Financement des CLD et Fonds local d'investissement (FLI)
 - Les enveloppes destinées au financement des CLD de la région de la Capitale-Nationale sont accrues de 270 000 \$.
 - L'enveloppe du Programme de soutien aux projets économiques (PSPÉ) est augmentée de 250 000 \$.
 - Report de 5 ans (2010 au lieu de 2005) du début des remboursements des prêts que le gouvernement a octroyés aux CLD pour financer leur FLI.

B- Programmes et organismes d'aide au développement économique (suite)

Impacts mitigés

SGF et Innovatech :

- ▶ Le gouvernement va limiter ses mises de fonds dans la Société générale de financement (SGF) et dans Innovatech et révisera leur mandat afin qu'elles contribuent à stimuler les investissements privés.
- ▶ La SGF devra se financer à même son portefeuille de placements.
- ▶ Le gouvernement va utiliser ses mises de fonds dans les sociétés Innovatech comme levier pour attirer des capitaux privés.

Investissement-Québec :

- ▶ Le mandat d'Investissement-Québec sera recentré sur les PME et le processus décisionnel sera régionalisé.
- ▶ La création du *Programme d'appui stratégique à l'investissement* de 75 M \$ par année pour les projets qui, autrement, ne se réaliseraient pas. Ce nouveau projet succède au programme « FAIRE » (Fonds pour l'Accroissement de l'Investissement Privé et la Relance de l'Emploi).

Impacts négatifs

- ▶ Les enveloppes allouées à la promotion et au développement de la Capitale-Nationale sont réduites, notamment :
 - Le budget alloué à la Commission de la capitale nationale du Québec est réduit de 1,1 million \$
 - Le *Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale* et le *Fonds régional de développement touristique* sont fusionnés et leur budget total, qui était de 8,2 millions \$ l'an dernier, est réduit de 2,3 millions \$. Une partie du financement de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches provient notamment de ce Fonds.
 - La plupart de ces nouvelles mesures d'aide aux entreprises ne s'appliquent qu'aux régions ressources du Québec.

C- Autres mesures pouvant avoir un impact sur le développement économique

Impacts positifs

- ▶ Majoration de 7 millions \$ de la subvention à la Société des Parcs de sciences naturelles du Québec pour le financement des coûts relatifs au projet de Parc Aquarium et du Jardin Zoologique du Québec.
- ▶ Création de la *Corporation de financement des infrastructures locales du Québec*. Le gouvernement y injectera les revenus de la nouvelle taxe sur les véhicules énergivores (50 millions \$), ainsi que les fonds fédéraux pour les infrastructures. Cette corporation financera des projets de la gestion des eaux, du transport en commun et de la voirie locale.

Impacts négatifs

- ▶ Les réductions du budget de plusieurs ministères pourraient signifier des pertes d'emplois et de revenus dans la ZONE.